



ÉTUDE TECHNIQUE

CARACTERISTIQUES DE LA PLATE-FORME.

L'entreprise sera tenue de vérifier l'état de la plate-forme en ciment (gravier stabilisé) déjà présente et de prendre les dispositions à sa remise en état et nettoyage si nécessaire. Des photos seront prises par la société retenue avant et après remise en l'état si c'est le cas.

La plateforme mesure 52 m x 82 m.

ÉCOULEMENT ET ÉPUISEMENTS DES EAUX SUR LE TERRAIN

Plan des écoulements déjà existant ci-joint.

L'entreprise sera tenue de vérifier et de prendre toutes les dispositions et d'exécutions tous les travaux nécessaires destinés à assurer en permanence les écoulements et évacuation des eaux de toutes natures et toutes provenances, quelque soient leur importance pendant toute la durée des travaux. Ces opérations seront aux frais de l'entrepreneur.

L'utilisation des pompes et toutes installations d'épuisement et rabattements de la nappe recevront l'accord du Maître d'Ouvrage.

Toutes ces opérations sont au frais de l'entrepreneur.

CARACTERISTIQUES DE LA COUCHE DE SOUPLESSE.

Une couche de souplesse sera mise en place avant la pose du gazon synthétique.

Elle aura les caractéristiques techniques suivantes : constitué de mousse de faible densité en polyuréthane+SBR :

- Épaisseur minimum 20 mm coulée obligatoirement insitu afin d'éviter le problème de la couture et avoir une meilleure régularité.

Etude de la pose d'une couche de fermeture en sable si nécessaire :

- Couche de fermeture en sable de granulométrie 0/5 non filérisé, posée entre la couche de base et la mousse polyuréthane, sur une épaisseur de 10 à 20mm après compactage.
- La tolérance altimétrique sera de plus ou moins 1 cm selon un carroyage de 10X10m.
- La tolérance de nivellement est de 0,01 m sous la règle de 3 m, passée en tous points et en tous sens.

CARACTERISTIQUE DE LA MOQUETTE SYNTETIQUE

Gazon synthétique mono filament hauteur des fibres min 40mm et max 60mm :

Elle constitue l'ossature du gazon synthétique. C'est un système constitué d'une couche de souplesse, d'un gazon synthétique mono filament (hauteur des fibres min 40 mm) et d'une charge de remplissage (**sable éventuel + E.P.D.M, E.P.M, écofil pure fille ou SBR cryogénique**).

Tous les composants du revêtement devront être conformes aux spécifications FIFA Recommandé 2 Star, conforme aux limites REACH.

En cas de revêtement à charge élastomère, les bandes de traçage seront de constitution identique à la moquette présentée pour le revêtement. Leur couleur sera blanche et leur largeur sera de 10 cm.

Les granulats proposés seront résistants à la chaleur et au gel, traités ou résistants à la dégradation aux Ultra-violets.

Les granulats sont une formulation E.P.D.M, E.P.M, écofil, pure fille ou SBR cryogénique à préciser notamment les taux de charge minérale, de plastifiant et d'E.P.D.M, E.P.M, écofil, pure fille ou SBR cryogénique.

L'entrepreneur précisera avec son offre :

- Leur nature
- La forme des grains
- Le fuseau granulométrique
- Les masses volumiques, apparente et réelle.
- L'origine (producteur et usine).

La charge élastomère doit satisfaire au minimum les exigences environnementales ci-dessous (conformément à la norme P 90-112) :

Pour Pb, Cd Cr, CrVI , Hg, Sn, Zn

- Lixiviation de 100 grammes de granulats avec de l'eau déminéralisée et un barbotage au CO₂
- Le second éluât est analysé

Pour Zn (2) et SOD

- Lixiviation de 100 grammes de granulats avec de l'eau déminéralisée
- Le second éluât est analysé

Les sociétés devront présenter des échantillons (20 cm x 20 cm).

FOURNITURE ET POSE DU GAZON SYNTHETIQUE

Prescription applicable dans les cas où la conception du revêtement l'exige.

Traçage :

- En aucun cas il ne sera admis de traçage à la peinture, le traçage doit être strictement de même nature que la composition du gazon synthétique.
-

Traficabilité :

- L'état de surface du sol doit être tel que les roues jumelées d'un essieu chargé à 13 tonnes ne créent pas de traces dont la profondeur soit supérieure à 0.02 m.
- La réalisation d'un essai Proctor normal de 95% minimum.

Conditions de réception des formes :

D'une façon générale la circulation des engins devra pouvoir s'y faire sans laisser de traces significatives.

AMENAGEMENT ET REVETEMENT DU TERRAIN DE SPORT EN GAZON SYNTHETIQUE ET COUCHE DE SOUPLESSE

Le prix couvre la fourniture et la mise en œuvre d'un revêtement en gazon synthétique conformes aux spécifications et normes FIFA.

Ce prix est composé de :

Gazon synthétique avec remplissage en sable si nécessaire : l'entrepreneur titulaire du marché devra proposer à l'acceptation du Maître d'ouvrage un document technique précisant les produits (fiches techniques avec procès-verbal de Laboratoire sportif agréé avant la pose du gazon) avec leur mise en œuvre répondant aux critères de la norme NF P 90-104 et de la norme XP - P90 - 112.

La réception du revêtement en gazon synthétique ne sera prononcée qu'après vérification :

De la conformité des matériaux en place, avec composants du revêtement.

Caractéristiques du gazon synthétique:

Gazon synthétique de couleur vert
Fibre droite mono filament,

Hauteur du fil supérieure comprise entre 40 et 60 mm

Taux d'usure < à 2%

- 42 000 brins au m2
- plus de 200 tufs au M2
- ancrage des brins supérieurs à 30 Newtons
- résistance à la rupture en largeur : 700 N en longueur : 1000N

MISE EN ŒUVRE DU GAZON SYNTHETIQUE

Un plan de calepinage sera proposé par le fournisseur de la moquette et proposé à l'entrepreneur. Ce plan de calepinage sera fourni au Maître d'œuvre pour validation.

La manutention des rouleaux sera effectuée avec le plus grand soin et leur déroulement se fera toujours dans le même sens du velours.

Les rouleaux de moquette sont approvisionnés en ligne, le long des bordures longitudinales, à leur emplacement définitif de déroulement.

Les lèvres des 2 lés seront ouverts pour permettre la mise en place d'une bande de pontage dont l'axe coïncidera parfaitement avec la future ligne de joint.

Les coupes d'ajustement de la moquette suivant la longueur du terrain s'effectueront en une seule opération continue une fois la moquette posée.

L'entrepreneur devra, en outre, fournir une fiche d'entretien et une note d'utilisation du gazon synthétique, qui seront annexées au procès-verbal de réception. Il devra aussi procéder à une vérification après livraison du terrain au Maître d'ouvrage, au minimum 5 mois après la livraison.

Le gazon devra répondre aux caractéristiques techniques minimales citées ci-dessus.